



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur**

**DÉLÉGATION RÉGIONALE DIJON
BUREAU DU RECRUTEMENT**

ARRÊTÉ

2024 SGAMI / EST / DR / N° 116
en date du 26 avril 2024

portant organisation d'un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer au titre de l'année 2024

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION GRAND EST
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DU BAS RHIN**

- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ;
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-1458 du 27 novembre 2006 modifiant le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
- VU** le décret n° 2006-1459 du 27 novembre 2006 modifiant le décret n° 2005-1229 du 29 septembre 2005 instituant différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires de l'État ;

- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2007-1877 du 26 décembre 2007 modifiant le décret n° 2001-1189 du 13 décembre 2001 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public du ministère de l'intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, visés par l'article 34 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU** l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints techniques de l'Intérieur et de l'Outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 21 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture des recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'Intérieur et des Outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 11 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts au recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'Intérieur et des Outre-mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 06 février 2024 portant délégation de signature en faveur de Mme Marie AUBERT, Préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin (hors classe), et en faveur de certains personnels placés sous son autorité exerçant leurs fonctions au SGAMI ;
- SUR** proposition de la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique du ministère de l'intérieur et des outre-Mer est organisé pour l'année 2024 dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur de la zone Est et se déroulera selon les dates suivantes :

➤ **Phase d'admissibilité (sélection des dossiers) :**

À compter du 17 juin 2024

➤ **Phase d'admission (épreuve pratique et entretien avec le jury) :**

À compter du 02 septembre 2024

Les postes ouverts aux recrutements sans concours sont les suivants :

Spécialité "Accueil, maintenance et logistique"

- 1 poste de conducteur / agent polyvalent à la sous-préfecture de BAR-SUR-AUBE (département 10)
- 1 poste de conducteur / agent en charge de la maintenance des locaux à la sous-préfecture de NOGENT-SUR-SEINE (département 10)
- 1 poste d'agent chargé du matériel à la CRS n° 35 de TROYES (département 10)
- 1 poste de chauffeur polyvalent à la sous-préfecture de MONTBÉLIARD (département 25)
- 1 poste de gestionnaire logistique au secrétariat général commun départemental de Haute-Marne à CHAUMONT (département 52)
- 1 poste d'agent de maintenance et de manutention au secrétariat général commun départemental de la Meurthe-et-Moselle à NANCY (département 54)
- 1 poste d'agent en charge de la maintenance immobilière, chargé d'accueil à la préfecture de BAR-LE-DUC (département 55)
- 1 poste d'agent polyvalent chargé de maintenance au secrétariat général commun départemental de la Moselle à METZ (département 57)
- 1 poste d'agent technique polyvalent et de manutention à la direction interdépartementale de la police nationale de la Moselle à METZ (département 57)
- 1 poste de chauffeur polyvalent à la sous-préfecture de CLAMECY (département 58)
- 1 poste de chauffeur polyvalent à la sous-préfecture de LURE (département 70)

Spécialité "Hébergement et restauration"

- 1 poste d'employé de résidence à la sous-préfecture de RETHEL (département 08)
- 1 poste d'employé de résidence à la sous-préfecture de SEDAN (département 08)
- 2 postes d'agents polyvalents de restauration à la CRS 23 de CHARLEVILLE-MÉZIERES (département 08)
- 3 postes d'agents polyvalents de restauration à la CRS 35 de TROYES (département 10)
- 3 postes d'agents polyvalents de restauration à l'école de gendarmerie de DIJON (département 21)
- 1 poste d'agent polyvalent de restauration et d'intendance au cercle mixte de la caserne de gendarmerie Capitaine GIRARD à BESANCON (département 25)

- 1 poste d'agent polyvalent de restauration et d'intendance avec management au cercle mixte de la caserne de gendarmerie Capitaine GIRARD à BESANCON (département 25)
- 3 postes d'agents polyvalents de restauration à la CRS 33 de REIMS (département 51)
- 1 poste de barman/ serveur à l'école de gendarmerie de CHAUMONT (département 52)
- 3 postes d'agents polyvalents de restauration à l'école de gendarmerie de CHAUMONT (département 52)
- 1 poste d'agent polyvalent de restauration à la CRS 39 de JARVILLE-LA-MALGRANGE (département 54)
- 1 poste d'agent d'intendance à la préfecture de BAR-LE-DUC (département 55)
- 1 poste d'employé de résidence à la sous-préfecture de THIONVILLE (département 57)
- 2 postes d'agents polyvalents de restauration à la CRS 30 de CHATEL-SAINT-GERMAIN (département 57)
- 1 poste d'agent polyvalent de restauration à la CRS 36 de CHATEL-SAINT-GERMAIN (département 57)
- 1 poste d'agent de résidence pour le directeur de cabinet à la préfecture de NEVERS (département 58)
- 1 poste d'agent de résidence à la sous-préfecture de CHATEAU-CHINON (département 58)
- 7 postes d'agents polyvalents de restauration à la CRS 37 de STRASBOURG (département 67)
- 2 postes d'agents polyvalents de restauration à la CRS 38 d'ILLZACH-MODENHEIM (département 68)
- 1 poste d'agent polyvalent de restauration à la CRS 43 de CHALON-SUR-SAONE (département 71)

► Postes offerts au titre des travailleurs en situation de handicap : bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L5212-113 du code du travail :

Spécialité "Hébergement et restauration"

- 1 poste d'agent de restauration à la CRS 40 de PLOMBIERES-LES-DIJON (département 21)

Spécialité "Accueil, maintenance et logistique"

- 1 poste d'agent de maintenance et d'entretien à la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté à DIJON (département 21)

ARTICLE 2 : Les épreuves d'admission se dérouleront dans le ressort géographique de la zone de Défense et de Sécurité Est.

ARTICLE 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 10 juin 2024 (le cachet de la poste faisant foi). Toute candidature réceptionnée après cette date ou tout dossier restant incomplet sera rejeté.

Les dossiers d'inscriptions sont accessibles :

- sur le site du ministère de l'intérieur – Je veux devenir agent public – services techniques – adjoint technique – les recrutements ouverts – puis sélectionner les onglets SGAMI Est selon la spécialité.
- sur demande à l'adresse courriel « sgami57dr-techniques@interieur.gouv.fr » ou par téléphone au 03 80 44 59 00.

ARTICLE 4 : Le dossier de candidature doit comporter :

- Un formulaire d'inscription ;
- Une lettre simple de motivation accompagnée d'un curriculum vitae indiquant le niveau d'études du candidat ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies, la nature et la durée des emplois éventuellement occupés. Le candidat joint à l'appui de son curriculum vitae tous les documents qu'il jugera utile (diplômes, certificats de travail, contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation...);
- Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ;
- Le justificatif de la « Journée Défense et Citoyenneté » si le candidat a moins de 25 ans ;
- Une photocopie du permis de conduire pour les candidats à un emploi de chauffeur ;
- La photocopie de la notification de la CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé ou tout document justificatif pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212-113 du code du travail).

Une fois complété, le dossier doit être daté, signé et transmis par courriel au plus tard le 10 juin 2024 à l'adresse suivante : sgami57dr-techniques@interieur.gouv.fr ou à défaut, déposé ou acheminé par courrier postal au plus tard avant la date limite de clôture des inscriptions, soit le 10 juin 2024 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Délégation Régionale du SGAMI Est
Bureau du recrutement
8 rue de Chenôve -B.P. 31818
21018 DIJON CEDEX**

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais sera rejeté.

ARTICLE 5 : Après examen de l'ensemble des dossiers de candidatures, une commission procédera à la sélection des candidats qui recevront une convocation individuelle pour un entretien d'un quart d'heure avec le jury. Cet entretien portera sur les connaissances techniques de base des candidats dans la spécialité choisie.

ARTICLE 6 : La composition du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

ARTICLE 7 : La préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
Le délégué régional,

Benoît HUE

